



TARIFS EN VIGUEUR AU **1^{ER} MAI 2017**

PRESTATIONS DE PETIT BRICOLAGE **PETIT JARDINAGE**

SERVICE DEDUCTIBLE DES IMPOTS JUSQU'A 50 % DES FRAIS ENGAGES

<u>PRESTATIONS DE PETIT BRICOLAGE PETIT JARDINAGE</u>		
<u>Prestation en Semaine seulement</u>	Personnes non imposables ¹	Personnes imposables ¹
Mode Prestataire (uniquement avec matériel du S.I.A.D.)	17, 00 €/h	28, 00 €/h
Plafond annuel de réduction ou crédit d'impôt par foyer fiscal	Prestation de petit bricolage	500 € / an
	Prestation petits travaux de jardinage :	5000 € /an
Indemnités kilométrique (déchetterie, courses,...)	0,50 €/km	

Un devis personnalisé et gratuit sera réalisé, sa validité est conservée pendant une durée de 1 mois à partir de sa date d'émission. La structure s'engage à ne jamais proposer d'offres abusives.

1 Sont considérées comme non imposable les personnes dont le dernier avis d'imposition sur les revenus comporte la mention « au vu des éléments que vous avez déclaré, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu » - critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.